duisit des œuvres fort remarquables, notamment : *l'Incendie de Salins* et la *Retraite de Russie*, d'après Ary Scheffer ; mais le peu d'encouragement qu'il reçut, la difficulté de trouver des éditeurs le décidèrent à abandonner la lithographie pour la gravure à la manière noire ou au burin. Garnier a exécuté un grand nombre d'estampes estimées, parmi lesquelles nous citerons : le *Départ de Rébecca*, et *Jacob chez Laban*, d'après H. Schopin ; la *Reine du bal*, d'après Court ; la *Rose du matin*, d'après Bazin ; la *Descente de croix*, d'après Rubens ; l'*Infant don Francisco*, d'après Madrazo, etc.

GARNIER (Désiré-Maurice), homme politique français, né en 1804. Il entra dans l'administration de l'enregistrement et des domaines, et il remplissait les fonctions de vérificateur lorsqu'il prit sa retraite. En 1863, il se porta candidat, sinon officiel, du moins agréable au gouvernement, dans le département des Hautes-Alpes, et fut élu député. Arrivé à la Chambre, M. Garnier vota à peu près constamment avec la majorité. A l'expiration de son mandat législiatif (1869), il ne se représenta plus, afin de laisser la place libre à M. Clément Duvernois, que Napoléon III désirait voir arriver à la Chambre, et fut nommé, en récompense de son désistement, conseiller maître à la cour des comptes. Pendant plusieurs années, M. Garnier a rédigé un journal traitant des matières relatives à l'enregistrement, et il a publié un *Répertoire de l'enregistrement* qui est très-estimé.

GARNIER (Jacques-Jean-Baptiste-Adolphe), bibliophile et naturaliste français, né à Amiens (Somme) en 1808. Il s'est particulièrement adonné à l'étude de l'histoire naturelle et de la bibliographie. Il est conservateur de la bibliothèque de sa ville natale, où il fait un cours public de géométrie et de mécanique industrielles. La Société des antiquaires de Picardie a nommé M. Garnier pour son secrétaire perpétuel. Outre des articles d'histoire naturelle, publiés dans le *Bulletin de la Société linnéenne du nord de la France*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*; des articles d'archéologie, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens*, on a de lui : *Mémoires sur les monuments religieux et historiques du département de la Somme* (1839, in-4°) ; *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque d'Amiens* (1843) ; *Catalogue méthodique de la bibliothèque communale d'Amiens* (1853-1856) ; *Inventaire du trésor de la cathédrale d'Amiens* (1850, in-8°), etc.

GARNIER (Joseph), économiste français, né à Beuil, près de Nice, en octobre 1813. Il commença ses études à Draguignan, puis vint, en 1832, à Paris, où il entra à l'École supérieure du commerce. L'élève ne tarda pas à devenir professeur, puis directeur des études dans la même établissement, qu'il quitta en 1836. Il créa alors, pour l'enseignement professionnel, une institution dont il conserva la direction jusqu'en 1844. En 1843 et en 1844, il fit un cours public à l'Athénée, et fut nommé, en 1846, professeur d'économie politique à l'École des ponts et chaussées. En 1842, M. Joseph Garnier a été un des fondateurs, avec M. Guillaumin, de la *Société d'économie politique*, dont il est le secrétaire perpétuel. En 1846, il prit part à la fondation de l'*Association pour la liberté des échanges*, et fut, en 1849, un des organisateurs du *Congrès de la paix*. Il est membre de la Société de statistique de Londres et de la Commission centrale de statistique belge. Comme M. Baudrillart, il appartient à l'école des libres échangistes, et, comme lui, il s'est attaché à populariser la science économique par son enseignement et par ses écrits. Les ouvrages de M. Garnier sont dépourvus d'originalité et d'idées neuves ; mais on y trouve une exposition très-claire et très-méthodique des matières qu'il traite, et son style, simple et net, est sans nulle emphase dogmatique. M. Garnier a été, de 1845 à 1855, rédacteur en chef du *Journal des économistes*, et a dirigé, de 1853 à 1860, le *Nouveau journal des connaissances utiles*. Il a publié, en outre, de nombreux articles dans le *National*, la *Presse*, le *Commerce*, les *Débats*, le *Siècle*, l'*Encyclopédie des gens du monde*, l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, le *Dictionnaire de la conversation*, le *Dictionnaire de l'économie politique*, le *Dictionnaire du commerce et de la navigation*, etc. Il a repris enfin, depuis 1866, la direction du *Journal des économistes*. Parmi les ouvrages de M. J. Garnier, nous citerons : *Introduction à l'étude de l'économie politique, avec des considérations sur la statistique, la liberté du commerce et l'organisation du travail*, ouverture de son cours à l'Athénée (1843, br. in-8°) ; *Éléments de l'économie politique, exposé des notions fondamentales de cette science* (1845, 1 vol. in-18 ; 1848, 2e édit. ; les éditions suivantes, considérablement augmentées, ont paru sous le titre de *Traité*) ; *Richard Cobden ; les Ligueurs et la Ligue ; Précis de l'histoire de la dernière révolution économique et financière en Angleterre* (1846, 1 vol. in-16) ; *Sur l'association, l'économie politique et la misère ; Considérations sur les moyens généraux d'élever les classes pauvres à une meilleure condition matérielle et morale* (1846, br. in-8°) ; *Étude sur les profits et les salaires ; Exposé des faits généraux qui règlent les rapports des profits avec les salaires, et qui en expliquent les oscillations respectives*, mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques (1848, br. in-8°) ; le *Droit au travail à l'Assemblée nationale*, recueil complet de tous les discours prononcés dans cette mémorable discussion, etc., avec une introduction et des notes (1848) ; *Comptes des amis de la paix universelle, réunis à Paris en* 1849, compte rendu des séances, d'une visite au président de la République, de trois meetings en Angleterre, précédé d'une étude historique sur le mouvement en faveur de la paix (1850, br. in-8°) ; *Du principe des populations*, d'après les idées de Malthus (1857, 1 vol. in-32) ; *Éléments de finances, suivis d'éléments de statistique* (1857, 1 vol. in-32) ; *Traité des mesures métriques* (1858, in-18) ; *Abrégé des éléments de l'économie politique* (1859, in-32) ; *Premières notions d'économie politique, sociale ou industrielle* (1864, in-18) ; *Notes et petits traités* (1865, 2e édit., in-12).

Enfin, M. Garnier a publié, en collaboration avec M. Wantzel, un *Cours complet d'arithmétique théorique et pratique* (1838, in-8°), et, avec M. Blaise, les *Leçons faites par M. Blanqui au Conservatoire des arts et métiers*, de 1836 à 1838 (3 vol. in-8°). Il a rédigé en outre, avec M. Guillaumin, l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, de 1844 à 1855).

En sa qualité d'économiste orthodoxe, M. J. Garnier reconnaît les « avantages sociaux et providentiels » de l'inégalité des richesses, sans en nier toutefois les inconvénients. Selon lui, cette inégalité est l'aiguillon de l'humanité, et il part de ce point de vue pour battre en brèche le socialisme, dont il se fait d'ailleurs une idée extrêmement fausse, en le confondant avec le communisme. Cette réserve faite, hâtons-nous d'ajouter que le public lui est redevable d'utiles travaux, en ce qu'il a exposé d'une façon claire et précise les notions fondamentales de la science économique.

GARNIER (Jean-Joseph, connu sous le nom de **Jules**), chimiste français, né à Beuil, près de Nice, en 1816. Il est frère du précédent. Comme lui, il se rendit à Paris, où il entra comme élève à l'École supérieure du commerce, s'adonna particulièrement à l'étude de la chimie, et professa cette science dans divers établissements. Nommé professeur d'enseignement commercial à Castres en 1845, M. Jules Garnier fit dans cette ville un cours public de chimie à l'usage des ouvriers. De Castres, il passa à Nice, en 1847, pour y prendre la direction d'une école de commerce qui venait d'y être fondée. Depuis 1855, il a été appelé à Turin, où il occupe une chaire au collége de Monvisо. On a de lui : *Traité des falsifications des substances alimentaires et des moyens de les reconnaître* (1844, in-18), en collaboration avec Harel ; *Manuel du cours de chimie appliquée aux arts, professé par M. Payen* (1842, 2 vol. in-8°), avec M. Rossignon ; *Précis élémentaire de chimie à l'usage des écoles* (1841) ; *Nomenclature chimique française, suédoise, allemande et synonymie* (1841) ; *Traité du change* (1841) ; *Précis élémentaire de la tenue des livres* ; *Éléments de comptabilité commerciale et de tenue des livres* (1857), etc.

GARNIER (Jean-Louis-Charles), architecte, né à Paris le 6 novembre 1825. De bonne heure, il montra de grandes dispositions pour les arts. Après avoir suivi les cours de l'école de dessin, où il étudia la ronde bosse, la sculpture et eut des succès plus particulièrement en mathématiques, M. Charles Garnier entra, en 1842, à l'École des beaux-arts. Il se tourna alors vers l'architecture, eut pour maîtres Hippolyte Lebas et Leveil, et fit de tels progrès sous leur direction qu'à vingt-trois ans il remportait le grand prix d'architecture sur ce sujet : « Un conservatoire pour les arts et métiers. » Travailleur infatigable, M. Garnier mit à profit les années pendant lesquelles l'État lui fournissait une pension pour compléter son instruction artistique. Il visita d'abord l'Italie, séjourna à Rome et à Naples, puis se rendit en Grèce. Pendant cette période, il envoya à Paris les études suivantes : le *Forum de Trajan* (1849) ; le *Temple de Vesta* (1850) ; le *Temple de Jupiter Sérapis* à Pouzzoles (1851) ; *Restauration polychrome du temple de Jupiter Panhellénion*, dans l'île d'Égine (1853), morceau qui parut au salon de 1853 ; *Projet pour une école de dessin* (1853). Il fit le voyage de Grèce avec Edmond About et le voyage de Constantinople avec Théophile Gautier, étudiant partout les monuments que nous ont légués les grands artistes de l'antiquité.

En 1853, le duc de Luynes chargea M. Ch. Garnier de relever et de dessiner les tombeaux angevins, dans le royaume de Naples et en Sicile. Le jeune artiste passa à cet effet dix mois à Naples, dans la Pouille, en Sicile et dans la Calabre, et, à son retour à Paris, employa trois années à mettre au net tous ces dessins et à faire la restauration des monuments. Ce travail n'a pas été publié, M. le duc de Luynes ne trouvant pas que les procédés de la lithochromie fussent suffisants. Ces dessins sont maintenant la propriété du petit-fils du duc, et il est malheureusement douteux qu'ils sortent jamais des cartons.

Revenu à Paris en 1854, M. Ch. Garnier obtint à grand'peine un petit emploi de sous-inspecteur aux travaux de restauration de la tour Saint-Jacques, avec de fort maigres appointements, puis fut attaché, en la même qualité, aux travaux exécutés par la ville aux nouvelles barrières de Paris. En 1860, il fut nommé architecte de la ville, chargé de deux arrondissements. Pendant ce temps, il avait trouvé le loisir de construire quelques petites habitations, et, en collaboration avec M. Debay, la chapelle funèbre des de Luynes, au château de Dampierre. Malgré son rare mérite, M. Ch. Garnier était encore fort inconnu du public, lorsque, en 1861, M. Walewski, alors ministre d'État, ouvrit un concours pour la construction d'une nouvelle salle d'opéra à Paris. Le jeune architecte envoya un projet qui fut adopté à l'unanimité par le jury d'examen, et il se vit chargé de diriger les travaux d'un monument qui devait illustrer son nom. Grâce aux sommes immenses mises à sa disposition, M. Garnier put employer, pour réaliser sa création, les matières les plus rares et les plus précieuses et appeler selon sa fantaisie tous les arts plastiques à contribuer à sa splendeur. Après six années d'incessants travaux, l'édifice, devenu célèbre, put découvrir et se montrer au public la façade du nouvel Opéra (15 août 1867), et, depuis lors, il n'a cessé d'enrichir l'extérieur et l'intérieur de groupes de statues, de sculptures et de toutes sortes d'ornementations. Lors du Salon de 1863, il avait obtenu une médaille de 1re classe. L'année suivante, il reçut la croix de la Légion d'honneur. En 1861, il avait été nommé correspondant de l'Institut royal des architectes anglais. On doit à cet artiste, dont l'esprit est des plus variés, le *Mémoire* explicatif sur le temple d'Égine, inséré dans la *Revue archéologique* (1856) ; de nombreux articles dans la *Science pour tous*, la *Gazette des beaux-arts*, l'*Architecture*, le *Dictionnaire encyclopédique* ; des comptes rendus d'expositions architecturales dans le *Moniteur universel*, le *Temps* et la *Gazette des beaux-arts* ; enfin, un volume pour le plupart dans le volume de causeries intitulé *A travers les arts* (1869, in-18), et une *Étude sur le théâtre* (1871, in-8°), sur laquelle il convient d'insister un peu, à cause de la compétence exceptionnelle de l'auteur.

Ce livre est un manuel complet, *ex professo*, qui, à l'avenir, devra servir de guide à tout architecte chargé de la construction d'un théâtre. M. Ch. Garnier en a traité toutes les parties avec un soin rigoureux et s'est appliqué, en faisant abstraction de tous les styles, de toutes les fantaisies architecturales, à rechercher quelle était la formule des besoins, soit de la scène, soit de la salle, soit de la circulation intérieure et extérieure, et à trouver les dispositions qui les satisfaisaient le plus sûrement. Son livre est une sorte d'enquête faite sur les nécessités d'un édifice de ce genre ; beaucoup plus qu'une description éclectique de ce qui a été fait de mieux jusqu'à notre époque. L'auteur y recherche la théorie architecturale de la construction d'un théâtre, des questions de lieu, de climat, d'habitudes, qui doivent forcément modifier les combinaisons de l'artiste, et il en donne la formule générale. La multitude de problèmes à résoudre, la complexité des besoins à satisfaire étonnent au premier abord. Il n'est pas une seule question que l'auteur n'ait abordée et résolue, du moins, avec quelques-unes de ses solutions peuvent être contestées, l'auteur garde-t-il le mérite d'avoir mis en pleine lumière le but à atteindre. Il est inutile d'ajouter que cette étude sur le théâtre n'est que la partie théorique d'une science dont M. Ch. Garnier a fait l'application dans la construction du Grand Opéra ; le livre et l'œuvre se sont solidaires, et nul doute que le public, lorsqu'il sera admis dans la salle, n'applaudisse aux idées ingénieuses et neuves du brillant artiste.

GARNIER (Marie-Joseph-François, dit **Francis**), marin et voyageur français, né à Saint-Etienne (Loire) en 1839. Admis à seize ans à l'École navale, il devint, deux ans plus tard, aspirant, obtint, en 1860, le grade d'enseigne de vaisseau et fit alors partie de l'état-major de l'amiral Charner, qu'il suivit en Chine et en Cochinchine. En 1863, M. Francis Garnier fut nommé inspecteur des affaires indigènes et chargé d'administrer la ville et le territoire de Cholen. L'année suivante, il fit paraître une brochure sur l'état de la colonie française de Cochinchine et sur les moyens de lui donner tout le développement nécessaire ; il exposait en même temps, dans cette brochure, les vues qu'il avait sur la création dans l'Indo-Chine, afin d'établir entre la Cochinchine et le midi de la Chine des communications commerciales. Le ministre de la marine, M. de Chasseloup-Laubat, ayant lu cet écrit et reconnaissant l'utilité de ses vues, chargea, en 1866, une commission scientifique d'explorer l'intérieur de l'Indo-Chine. Cette commission, mise sous les ordres du capitaine de frégate Doudart de Lagrée, à qui M. Francis Garnier fut adjoint comme second, partit de Saïgon le 5 juin 1866, remonta le Cambodge, pénétra dans le Laos, après avoir visité les ruines imposantes d'Angcor, entra ensuite en Birmanie et arriva, après toutes sortes de souffrances, dans la province chinoise du Yun-nan (octobre 1867). Au mois de mars suivant, le capitaine Doudart de Lagrée mourait à Tong-tchouan. Le lieutenant Garnier, qui, pendant ce temps, faisait une dangereuse excursion dans le royaume de Taly, prit, à son retour dans le Yun-nan, le commandement de l'expédition et la ramena à Saïgon, après avoir descendu le Yang-tse-kiang jusqu'à Chang-hai (juin 1868). Il rapportait avec lui le cercueil de son ancien chef. Ce voyage, dont la durée avait été de plus de deux ans, est le plus long et le plus important qu'on ait accompli depuis le commencement du siècle. Le ministre de la marine ordonna de frapper une médaille commémorative de cette expédition. La Société de géographie de Paris partagea, en 1869, sa grande médaille d'or entre M. Doudart de Lagrée et M. Francis Garnier. Dans son assemblée générale du 23 mai 1870, la Société de géographie de Londres a voulu donner, à son tour, un témoignage de sa sympathique estime au jeune lieutenant de vaisseau français en lui décernant sa *patron's medal* ou médaille de la reine Victoria. C'est la première fois qu'un Français reçoit cette marque de haute distinction. Le congrès international géographique tenu à Anvers, en août 1871, vota enfin une médaille hors concours à M. Garnier. En 1870, lors du siége de Paris, M. Francis Garnier fut attaché au se secteur en qualité de chef d'état-major, et il apporta le plus grand dévouement à l'œuvre de la défense de Paris. Son patriotisme, joint à son intelligence, lui faisait croire la résistance possible ; aussi, lorsque la capitulation fut signée, protesta-t-il avec l'énergie la plus sincère contre un acte que sa position lui empêchait de qualifier comme il eût voulu ; sa lettre, envoyée à tous les journaux, parut dans la plupart d'entre eux, mais sur huit, une seulement la publia. Du scrutin du 8 février, il obtint, sans être élu, 27,362 voix.

M. Garnier a commencé, dans le *Tour du monde* (1870-1871), le récit de son voyage au Mé-kong. On lui doit, en outre : la *Cochinchine française en* 1864 (1864) ; *De la colonisation de la Cochinchine* (1865) ; *Notes sur le voyage d'exploration dans l'Indo-Chine* (1869) ; le *Siége de Paris, journal d'un officier de marine attaché au se secteur*, paru d'abord en feuilletons dans le journal *le Temps*, et un grand nombre d'articles économiques et géographiques publiés dans divers journaux et dans les bulletins des sociétés savantes. La grande publication officielle du *Voyage en Indo-Chine*, dont le ministre de la marine a confié la direction à M. Garnier, va paraître incessamment à la maison Hachette.

GARNIER-DESCHÊNES (Edme-Hilaire), jurisconsulte et administrateur français, né à Montpellier en 1732, mort à Paris en 1812. Il quitta la congrégation de l'Oratoire, où il n'avait fait que des vœux simples, pour embrasser la carrière du notariat à Paris (1760). Sa réputation de probité et d'habileté lui valut d'être nommé directeur général du trésor de Monsieur, comte de Provence, frère du roi. Pendant la Révolution, Garnier-Deschênes se retira près d'Auxerre. Il fut élu, en 1799, membre du conseil des Cinq-Cents et bientôt après nommé administrateur du département et des domaines. On a de lui : la *Coutume de Paris, mise en vers français* [de huit syllabes] (Paris, 1768, in-12) ; *Traité élémentaire de géographie astronomique, naturelle et politique* (1798, in-8°) ; *Recherches sur l'origine du calcul duodécimal* (1800) ; *Observations sur le projet de Code civil* (1801, in-8°) ; *Traité élémentaire du notariat* (1807, in-4°), etc.

GARNIER-PAGÈS (Etienne-Joseph-Louis), orateur et homme politique, né à Marseille le 27 décembre 1801, mort à Paris le 23 juin 1841. Il avait vingt jours seulement quand il perdit son père, M. Garnier, chirurgien de marine. Deux ans plus tard sa mère se remaria avec M. Pagès, professeur, et en eut un second fils, le futur membre du gouvernement provisoire de 1848. Les deux enfants grandirent sans savoir qu'ils étaient issus d'unions différentes, et, quand plus tard ils l'apprirent, ils ne purent se résigner à porter deux noms particuliers, et ils convinrent, en signe d'étroite fraternité, d'adopter ce double nom que nous devons aujourd'hui illustrer. Ils furent élevés avec beaucoup de soin par M. Pagès, homme fort instruit, qui occupa dans l'Université impériale plusieurs fonctions et prit sa retraite en 1815 avec le grade d'inspecteur d'académie.

Garnier-Pagès, en raison de la situation modique de sa famille, eut des commencements pénibles et laborieux. Il fut d'abord employé dans une maison de commerce à Marseille, puis dans une compagnie d'assurances maritimes à Paris. En 1825, soutenu par le dévouement de son frère (qui lui avait dit : *Fais notre nom, moi je ferai la fortune*), il put commencer et poursuivre des études de droit, fut reçu avocat et débuta d'une manière brillante au palais. A peu d'années d'intervalle (1823-1827), il avait perdu son second père et sa mère, en sorte que les douleurs domestiques venaient ajouter leur amertume aux inquiétudes et aux difficultés de sa vie. De bonne heure, il était entré dans le mouvement du parti libéral, qui soutenait alors une lutte ardente contre le gouvernement des Bourbons. L'un des foyers de résistance était, comme on le sait, la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, fondée pour assurer la sincérité des élections. Garnier-Pagès en faisait partie, et figurait également dans d'autres sociétés démocratiques, dans les loges de la franc-maçonnerie, etc. Dès cette époque, malgré les effervescences de la jeunesse, on remarquait déjà en lui ce mélange de fermeté et de modération, d'inflexibilité pour les principes et de bienveillance pour les personnes, qui le faisait estimer et respecter de ceux mêmes qu'il combattait.

Il prit une part active à la révolution de juillet, fut nommé président du conseil de révision des récompenses nationales, puis secrétaire de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, qu'il réorganisa sur de nouvelles bases ; car il était des lors en opposition avec ses anciens amis et jugeait que la lutte était à recommencer contre la dynastie nouvelle. L'énergie et l'intelligence politique dont il fit preuve dans ces circonstances augmentèrent sa popularité naissante, et, à la fin de 1831, il fut choisi comme député par les électeurs de l'Isère. Il avait à peine l'âge légal (trente ans).

A la Chambre, il alla s'asseoir à l'extrême gauche, et dès qu'il eut abordé la tribune, il se trouva porté naturellement à la tête de l'opposition républicaine, bien faible dans l'assemblée, mais qui comptait au dehors de nombreux adhérents. D'un autre côté, si les idées qu'il représentait n'excitaient parmi la plupart des collègues qu'une sorte de terreur, il conquit bientôt la considération par la sincérité de ses convictions et de son caractère, et la haute estime de ses adversaires politiques par la modération avec laquelle il exposait ses idées. Il eut le principal rôle dans l'affaire du fameux *Compte rendu* de 1832, qui fut signé par quarante de ses collègues. Son rôle parlementaire grandit à chaque jour au milieu des événements. L'insurrection de juin 1832, celle de 1834, furent pour lui l'occasion de luttes de tribune, dans lesquelles son sang-froid, sa finesse, sa vigueur et son habileté lui donnèrent souvent l'avantage sur un ministère triomphant, appuyé par une majorité frémissante et passionnée. Aux accusations incessantes contre les sociétés secrètes, il répondit un jour avec un heureux à-propos que deux hommes éminents qui siégeaient là, sur les bancs ministériels, avaient fait partie, l'un, Guizot, de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, l'autre, Barthe, d'une vente de carbonari. Dans toutes les parlementaires que suscita la fameuse coalition, il se prononça naturellement contre le ministère, mais sans entrer dans aucune des petites combinaisons des coteries qui se disputaient le pouvoir, et les jugeant toutes avec cette hauteur de vues, cette sagacité critique et cette raison supérieure qui caractérisaient son éloquence et son talent. On peut dire que ce fut lui qui fut un des principaux promoteurs du mouvement réformiste. Dès 1840, il en avait esquissé le programme le plus radical, en proclamant le suffrage universel.

Désintéressé dans les luttes de portefeuille, il n'en avait que plus d'autorité pour juger les acteurs du drame politique.

« Si vous êtes fier, disait-il au président du conseil des ministres, de diriger les affaires de votre pays, nous sommes fiers, nous aussi, de vouloir pas être autre chose, d'être appelés ici à les défendre. La révolution de Juillet nous a fait puissant ; elle nous a donné la parole. C'est peu de chose que notre parole ; mais enfin nous avons mission de défendre nos idées, et pour nous c'est tout autant que pour vous l'honneur d'être président du conseil des 1er mars..... Pour moi, je ne recule pas devant le titre de révolutionnaire ; et pourtant je ne pense pas que tout progrès ne puisse venir que par le moyen d'une révolution. Vous croyez pas qu'il y ait dans cette opinion radicale une extrême audace ; mais dans les mêmes rangs, on jugeaient sans doute ses opinions ont toujours été modérées ; mais dans les mêmes ils n'ont il s'est fait une spécialité il n'en est pas moins fort capable et son caractère est au-dessus de toute atteinte.

A partir de ce moment et jusqu'au gouvernement de Cavaignac, la biographie de Garnier-Pagès se confond avec l'histoire générale de la Révolution, puisqu'il participa, comme l'un des chefs de l'État, à tous les grands actes politiques de ce temps. On signalera seulement ici quelques-uns des faits qui se rattachent à son rôle individuel.

Le 5 mars, il accepta le ministère des finances, que Goudchaux refusait de conserver. La situation était des plus critiques : la monarchie avait laissé le trésor vide ; une panique générale tarissait les ressources du pays ; la Révolution avait à faire face à des charges immenses ; enfin de toutes parts l'industrie et le travail imploraient l'appui de l'État. Quelques-uns des financiers de l'ancien régime (notamment M. Achille Fould) proposaient hardiment la banqueroute. Le gouvernement provisoire ne voulut pas s'arrêter un seul instant à cette idée, non plus qu'au projet d'une émission de papier-monnaie, ni à celui d'un emprunt forcé, ni enfin à la confiscation des biens de la famille d'Orléans. Ce fut dans cette situation que Garnier-Pagès fit décréter le trop fameux impôt des 45 centimes, qui porta un coup si funeste à la République. Un article spécial de ce *Dictionnaire* est consacré à cette mesure (v. QUARANTE-CINQ CENTIMES) ; nous n'avons donc pas à discuter ici cette question. Nous rappelerons seulement que M. Garnier-Pagès est demeuré convaincu, après vingt années, que cette contribution, dont les réactionnaires ont tant exploité l'impopularité, a sauvé la France de la banqueroute et que ce fut, comme il l'appelle, un *impôt sauveur*. Nous ne sommes pas entièrement de son opinion ; mais nous le répétons, ce sujet était traité dans un autre article, nous ne nous y arrêterons pas. Nous ferons simplement remarquer que, depuis, la France a subi, en matière d'impôt, bien d'autres exigences et d'autres avenirs.

Signalons, par compensation des 45 centimes, divers dégrèvements accomplis ou préparés par le ministre des finances de la République, le cours forcé donné aux billets de la Banque de France, la création des coupures de 100 francs et plusieurs autres mesures utiles qui conjurèrent le danger d'une suspension de payement. C'est à ce moment aussi que furent décrétées la fusion des banques départementales avec la Banque de France et la création des Comptoirs d'escompte et des Magasins généraux. Outre les délibérations du gouvernement provisoire et les travaux de son ministère, Garnier-Pagès avait encore, comme ses collègues, à haranguer souvent le peuple, à répondre aux innombrables députations qui se présentaient, et à pourvoir enfin par de promptes mesures aux nécessités sans cesse renaissantes de ces jours de crise. Son activité infatigable, que ne pouvait paralyser la délicatesse de sa santé, sa parole chaleureuse, son caractère bienveillant et conciliateur lui avaient conquis l'estime de tous et même de ses adversaires. Ses opinions, peut-être un peu trop modérées, étaient celles de la majorité du gouvernement provisoire.

Lors des élections générales il fut nommé représentant du peuple à l'Assemblée constituante par les électeurs de Paris (par 240,000 suffrages). Il avait été également nommé, à la presque unanimité, par le département de l'Eure.

Le 9 mai, il soumit à l'Assemblée nationale le compte rendu de sa gestion financière, qui fut approuvé à l'unanimité ; et le 11 mai il était élu l'un des cinq membres de la *commission exécutive*, dont le gouvernement, comme on le sait, fut de courte durée, et qui fut remplacée lors des événements de juin par la dictature de Cavaignac. Garnier-Pagès reprit alors son siége à l'Assemblée, dans les rangs du parti républicain modéré, et lutta courageusement contre la réaction jusqu'à la fin de la Constituante.

L'impopularité des 45 centimes fut si bien exploitée contre lui, qu'il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative.

Il vécut alors dans la retraite, occupé surtout à préparer l'histoire des grands événements auxquels il avait pris part, mais sans jamais cesser de s'occuper du progrès des idées démocratiques.

En 1857, il fut porté comme candidat au Corps législatif, à Paris, par une fraction du parti démocratique ; distancé de plusieurs milliers de voix par son concurrent, M. Emile Ollivier, il se retira au second tour de scrutin, afin d'empêcher le triomphe du candidat du gouvernement. Élu lui-même en 1864, il a fait depuis partie de cette opposition, faible par le nombre, mais puissante par l'énergie et le talent, qui lutta sans relâche pour obtenir la restitution de nos libertés légitimes. Au Corps législatif, il s'occupa plus particulièrement des questions de finances et de politique étrangère.

Aux élections de 1869, les démocrates radicaux de sa circonscription lui opposèrent M. Raspail, qui eut la majorité relative au premier tour de scrutin. Celui-ci ayant été nommé à Lyon, un certain nombre de voix se dépiacèrent, et M. Garnier-Pagès passa au second tour.

Lors de la mémorable journée du 4 septembre 1870, qui mit fin à l'empire, M. Garnier-Pagès fut un des huit députés désignés par la Chambre à l'hôtel de ville. Mais la vraie d'être installé un gouvernement provisoire, et, en sa qualité de député de Paris, M. Garnier-Pagès fut désigné pour en faire partie. Le souvenir de l'impopularité qu'il s'était acquise dans les campagnes, en 1848, comme ministre des finances, empêcha ses collègues du gouvernement de la défense nationale de lui donner une place dans le ministère ; aussi ne joua-t-il qu'un rôle des plus effacés pendant le siége de Paris. Lors de l'insurrection du 31 octobre, il fut assez maltraité par les envahisseurs de l'Hôtel de ville, d'où il sortit contusionné et très-souffrant. Lors des élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il se vit entièrement abandonné par le vaste flot de l'opinion républicaine modérée, mais d'un haut intérêt historique et qui renferme des renseignements et des documents précieux. Il continua en ce moment ce travail par une histoire de la commission exécutive, jusqu'aux malheureux événements de juin.

GARNIR v. a. ou tr. (gar-nir — Du germanique : ancien haut allemand *warnôn*, garnir, munir, prémunir ; anglo-saxon, *warnian*, islandais *warna*, avoir soin ; ancien frison, *wernia*, garantir, préserver ; allemand moderne *warnen*, prémunir, prévenir, avertir quelqu'un du danger qui le menace ; du radical *war*, couvrir, protéger, défendre, avoir soin, prendre garde, qui est aussi dans *gar-*